

Le financement participatif pour un projet solaire

Aytré – Charente-Maritime (9 075 habitants). Pour impliquer les habitants, la ville les a sollicités pour financer 250 m² de panneaux photovoltaïques sur le toit d'une école.

Lorsque l'entreprise rochelaise Blue Green Energy a proposé à la mairie d'Aytré d'installer des panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école de La Courbe, celle-ci n'a pas hésité longtemps. « Nous avons refait la toiture peu de temps auparavant et nous regrettons de n'avoir pas profité de l'occasion pour y poser des panneaux photovoltaïques, se souvient Martine Villenave, adjointe au maire chargée de la vie scolaire. De plus,



Présentation de la toiture solaire.

Blue Green Energy nous a proposé d'intégrer les citoyens au financement de l'opération. Il nous a semblé que c'était un bon moyen de les impliquer. »

C'est la toute jeune société Lumo, installée elle aussi à La Rochelle, qui s'est occupée de cet aspect. La société s'est spécialisée dans le financement participatif, ou crowdfunding, appliqué aux énergies renouvelables. « Ce n'est ni un don ni un prêt à taux zéro mais un prêt rémunéré 4,5 % sur douze à dix-huit ans, explique Marie Pons, directrice des opérations de Lumo. Les citoyens investissent de manière traditionnelle mais dans un projet qui leur est cher et qui les concerne directement. »

Le ticket d'entrée est raisonnable : 25 € suffisent pour prendre part au projet et l'investissement maximum est de 1 000 €. L'opération a été un succès : sur les 105 000 € de budget total, 10 000 provenaient du financement participatif. « Ils ont été réunis en cinq semaines, se félicite Marie Pons, soit une semaine de moins que la durée de la souscription. »

Sur les cinquante investisseurs – quarante-

neuf citoyens et une entreprise –, 60 % viennent de la région Poitou-Charentes, 50 % du département et 12 % d'Aytré. Martine Villenave regrette que l'implication des habitants n'ait pas été plus forte. « Un an s'est écoulé entre la réunion d'information que nous avons organisée afin de présenter le projet aux riverains et aux parents d'élèves et l'ouverture de la souscription, c'était un peu long, les gens ont eu le temps d'oublier. »

Pour la mairie, l'intérêt de faire appel au financement participatif n'était pas pécuniaire : « La location du toit nous rapporte 600 € par an, explique Martine Villenave, mais le but était plutôt d'afficher notre soutien aux énergies renouvelables et de permettre aux citoyens d'agir à la hauteur de leurs moyens. » « C'est un produit d'épargne très peu risqué, renchérit Marie Pons. Il permet d'augmenter la confiance des citoyens dans les énergies renouvelables et donc de les rendre plus désirables. »

Un ancrage local

L'opération se devait d'être exemplaire. Les 180 panneaux et les onduleurs sont fabriqués par la société allemande Aleo-Bosch, le maître d'œuvre (Eiffage Poitou-Charentes) et l'installateur (Air et Solaire) sont des entreprises locales, et le recyclage des panneaux est déjà prévu par l'association PV-Cycle. L'ensemble a une production annuelle de 42 000 kWh, soit la consommation annuelle de seize foyers. Lumo tient à ce que, dans chaque opération, l'un des partenaires appartienne au secteur public. « C'est un moyen d'ancrer les projets localement et de garantir qu'ils vont dans le sens de l'intérêt général », explique Marie Pons.

L'entreprise se tourne maintenant vers l'éolien qui crée de fortes réticences, sources de nombreux recours juridiques. Quant aux 189 enfants de l'école, ils ont bénéficié d'une journée de présentation de leur nouveau toit par Blue Green Energy et sont désormais incolables sur l'énergie photovoltaïque.

Stéphanie FRANK

Le crowdfunding, un secteur qui monte

Peu de secteurs peuvent se targuer de tels chiffres : celui du financement participatif affiche une croissance de 88 % pour 2013 avec 3,7 milliards d'euros dans le monde. En France, environ 50 plates-formes (dont les plus connues sont Ulule et KissKissBankBank) ou des associations (comme Énergie partagée) proposent de financer toutes sortes de projets.

Ce financement peut prendre trois formes : le don, avec ou sans contrepartie, le prêt ou l'investissement. Les

plates-formes se rémunèrent en prélevant un pourcentage des sommes obtenues (5 à 10 %).

Devant le nombre exponentiel de nouvelles plates-formes, Fleur Pellerin, ministre déléguée aux PME, à l'innovation et à l'économie numérique, prépare un projet de réglementation qui devrait être dévoilé début 2014.

La France serait ainsi le premier pays à se doter d'un cadre juridique dédié à ce type de financement.